



LES CAHIERS FÉDÉRAUX

Juin 2013 - N° 11

Service civique

Un engagement pour les jeunes



Fédération Nationale
SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE



« Chez les sapeurs-pompiers comme ailleurs, la jeunesse est synonyme d'avenir et de pérennité. Ce sont les jeunes qui pourront demain transmettre nos valeurs et incarner nos missions. C'est pourquoi nous développons de nombreuses actions vers les JSP, mais aussi vers les engagés de Service civique qui ont un véritable engagement sociétal. »

Céline Guilbert, membre du CE en charge de la jeunesse et de la culture de sécurité civile

La Fédération qui est la vôtre est résolument tournée vers la solidarité et l'intérêt général. La transmission de nos valeurs, de nos savoirs, l'ouverture vers les autres, en particulier la jeunesse, guident notre action au quotidien. Il était donc tout naturel de s'associer au Service civique pour proposer une véritable école de la citoyenneté et faire des jeunes les premiers ambassadeurs de la culture de sécurité civile.

Dans un contexte difficile, où les plus âgés ont souvent l'impression d'un manque d'engagement des jeunes générations, ce projet d'envergure représente une formidable opportunité, tant pour les engagés qui y trouvent un moyen d'acquérir de l'expérience dans un cadre qui leur est spécifiquement adapté, que pour les structures d'accueil, qui peuvent ainsi développer ou démultiplier des actions tournées vers le grand public et avoir un regard extérieur dynamisant sur leurs activités.

Le mélange générationnel et social recherché par les créateurs du Service civique est celui qui caractérise les sapeurs-pompiers de France, et la notion même d'engagement au service de notre société et de proximité avec la population est un point commun qui porte ces deux démarches. La formation PSC1 obligatoire pour tous les engagés de Service civique et réalisée par les unions départementales est un autre lien entre la Fédération et le Service civique.

Chaque union est concernée : vous verrez au fil de ces pages que les exemples sont nombreux et les formalités simples pour recruter un engagé de Service civique, qui permet de mettre en place de nombreux projets, de développer facilement des activités au sein de chacune des associations du réseau fédéral et de faire connaître l'univers sapeur-pompier à des jeunes souhaitant s'engager pour la société. La Fédération met par ailleurs à votre disposition de nombreux outils sur le sujet, de la rédaction de l'annonce au guide d'accueil et à la formation civique et citoyenne. Développons ensemble, dans notre réseau fédéral, l'engagement et l'intégration des jeunes !

Sommaire

- 3 La Fédération au cœur du dispositif**
- 4 Regard sur l'engagement des jeunes : l'amiral Alain Béreau**
- 6 Un organisme institutionnel dédié**
- 7 Formation à la Fédération**
- 8 Et en pratique, ça donne quoi ?**
- 10 Accompagner et encourager**
- 11 Faire le lien entre les générations**
- 12 Sensibiliser le grand public**
- 14 Un service qui porte bien son nom**
- 15 Service civique, et après ?**



La Fédération au cœur du dispositif

Ouvert à tous et consistant principalement en des missions d'accueil, le Service civique permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager auprès d'associations pour réaliser des missions d'intérêt général, tout en recevant une indemnité de l'État.

Véritable outil de défense nationale, le service militaire était aussi un creuset de mixité sociale. C'est pourquoi sa suppression par la loi de programmation militaire de juin 1996 et son arrêt définitif avec la libération de tous les appelés en 2001 ont suscité une grande nostalgie. Ses défenseurs avancent souvent l'argument d'un désengagement des jeunes générations. Il est vrai que les associations, petites et grandes, ressentent l'évolution de la notion d'engagement, signe d'un besoin différent d'action dans la société pour les jeunes.

Concernée par les valeurs de solidarité, d'humanisme et de responsabilité, la FNSPF avait proposé son appui à Martin Hirsch, alors haut commissaire à la Jeunesse et aux Solidarités actives, quelques mois après la parution du Livre vert sur la jeunesse et avant même la création du Service civique. En effet, son savoir-faire en formation et en transmission des valeurs auprès des jeunes est reconnu. Dans le contexte difficile de montée du chômage et de l'individualisme, l'idée principale de la loi du 10 mars 2010 instaurant le Service civique volontaire « *visé à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation* », afin de sensibiliser les jeunes à leurs devoirs de citoyens. La contrepartie de cet investissement dans les grands



défis sociétaux de notre pays est une expérience valorisable et un suivi personnel par un tuteur. Immédiatement impliquée dans ce dispositif qui correspond à son orientation d'intérêt général, la Fédération avait accueilli Martin Hirsch lors de son Congrès national en 2010. Celui-ci a d'ailleurs délivré un agrément pour recevoir une quarantaine de jeunes au sein du réseau fédéral dans le cadre de missions de solidarité. Elle fait également partie du comité stratégique de l'Agence du

Service civique. Cela lui a permis de participer à la réflexion autour de la formation civique et citoyenne proposée à tous les engagés. Cette formation comporte une partie théorique et une partie pratique : le PSC1. La FNSPF a bien entendu œuvré en ce sens, dans la lignée de sa mission de diffusion de la culture de sécurité civile. Elle avait d'ailleurs obtenu en 2011 le marché public PSC1, renouvelé le 21 mars dernier conjointement cette fois avec la Croix-Rouge, pour dispenser ces formations.



En bref

La formation PSC1 pour les engagés de Service civique

L'Agence prévoit 50 € par engagé formé et l'organisme d'accueil est libre de choisir parmi les deux prestataires (Croix-Rouge ou FNSPF à travers ses unions départementales). Chaque union organise donc des sessions librement, en fonction de la demande dans son département. Elle peut également contacter le référent départemental de l'Agence du service civique (coordonnées disponibles sur demande auprès de la Fédération). Les engagés de service civique ou les organismes d'accueil peuvent annuler jusqu'à quatre jours avant la formation. Passé ce délai, la formation pourra être facturée. Pour être payée, l'union doit avoir renvoyé son dossier de sous-traitance complet.

Il faut dorénavant adresser les factures à la Fédération tous les deux mois, toujours libellées à l'Agence de service civique et accompagnées des feuilles d'émargement correspondantes. La FNSPF les valide avant de les transmettre à l'Agence du service civique, qui procède au versement directement sur le compte des unions départementales.

Regard sur l'engagement des jeunes

L'amiral Alain Béreau a travaillé sur la discrimination positive, la vie associative, le Service civique et, bien entendu, au sein de la commission Ambition volontariat, dont il a été le rapporteur général avant d'être nommé membre du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires. C'est à ce titre que la Fédération lui a remis les insignes de caporal d'honneur des sapeurs-pompiers de France.



bonne formule de souplesse et d'inscription dans le code du service national. L'objectif est d'intégrer plus de collectivités territoriales dans le dispositif. Et des jeunes Européens, mais il est encore un peu tôt pour cette internationalisation. En ce qui concerne le nombre d'engagés, je pense que la montée en puissance (*de 6 000 la première année à 30 000 en 2013, Ndlr*) est régulière et raisonnable pour ne pas « faire du chiffre » à tout prix. L'objectif de François Hollande de 100 000 jeunes en Service civique à la fin de son quinquennat est parfaitement atteignable.

Quelles améliorations voyez-vous pour le Service civique après trois ans? L'avenir est-il de le rendre obligatoire?

Il y a bien entendu de nombreuses améliorations possibles: un retour d'information et un questionnaire de satisfaction à remplir par les jeunes, une amélioration de la formation civique et citoyenne avec, par exemple, un catalogue d'offres réalisées par différents organismes et coordonnées par l'Agence: pour l'instant, l'argent est versé aux structures d'accueil sans certitude que la formation est effective. Un autre aspect concerne la qualité du tutorat: l'ouverture d'une école de tuteurs a même été évoquée!

Quant au caractère obligatoire, j'étais plutôt pour au début et je suis dorénavant plus réservé. Cela peut éventuellement être un objectif à horizon assez lointain, mais les implications sont nombreuses: il faut être sûr de pouvoir offrir assez de missions sans que celles-ci ne soient des emplois déguisés ou des tâches ingrates. Il faut aussi gérer tout l'aspect logistique et administratif, comme, bien sûr, l'aspect financier – cela représenterait environ cinq milliards d'euros – même si ce n'est pas le frein principal. En réalité, je me demande si le volontariat n'est pas une plus belle forme d'engagement à valoriser dans la société, comme nous l'avons évoqué plus haut. La solution idéale serait que 200 000 à 300 000 jeunes s'engagent de façon volontaire et que tous se posent au moins la question. Le Service civique deviendrait ainsi une étape naturelle dans le cursus scolaire ou dans l'intégration professionnelle.

Quelles seraient, selon vous, les missions idéales pour un jeune en Service civique chez les pompiers?

Une idée que j'ai évoquée avant même de bien connaître les pompiers est de lier le Service civique avec la formation des SPV, qui constitue l'un des obstacles à l'engagement. Ainsi, un jeune pourrait réaliser sa mission, quelle qu'elle soit, trois jours par semaine, et, le reste du temps, effectuer sa formation SPV. En revanche, il est pour moi inacceptable que les jeunes SPV en Service civique ne fassent que des interventions et des gardes, ce n'est pas du tout le principe que nous avons établi!

Que pensez-vous de l'engagement des jeunes aujourd'hui?

Cela serait leur faire un faux procès que de dire que les jeunes ne s'engagent pas. En revanche, il est vrai que l'on assiste à une évolution, avec ce que certains sociologues ont appelé « l'engagement post-it », qui peut s'arrêter en fonction des changements de centre d'intérêt ou d'événements personnels. Ce n'est plus l'engagement très lourd envers la patrie, la religion, le changement de société, mais plutôt un engagement tourné vers la proximité: famille, amis, petites ou grandes causes comme l'écologie ou même les animaux... C'est donc à la société de proposer une offre d'engagement adaptée à cette évolution.

Quel lien voyez-vous entre l'engagement de Service civique et le volontariat des sapeurs-pompiers?

Pour moi, le volontariat sapeur-pompier est l'exemple même de l'engagement citoyen bénévole qui ressemble aux formes d'engagement citées plus haut et que l'on regrette. Il est d'ailleurs défini comme tel par la loi relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique du 20 juillet 2011. L'esprit du Service civique est pour moi un démarrage et il pourrait presque être considéré comme un échauffement au volontariat sapeur-pompier, qui est plus lourd, plus contraignant.

Êtes-vous satisfait de la formule du Service civique? Et du nombre d'engagés?

Je suis globalement satisfait, je pense qu'on a trouvé la



**“On peut jouer
un rôle majeur
dans la société
dès 16 ans.”**



LE SERVICE CIVIQUE PERMET AUX JEUNES DE 16 À 25 ANS, VOLONTAIRES, DE RÉALISER UNE MISSION DE 6 À 12 MOIS AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS DES DOMAINES COMME LA CITOYENNETÉ, LA SOLIDARITÉ, L'ENVIRONNEMENT, L'ÉDUCATION, LA CULTURE, LES LOISIRS, LE SPORT, L'INTERVENTION D'URGENCE EN CAS DE CRISE, LA SANTÉ, AUPRÈS D'UNE ASSOCIATION, ONG, COLLECTIVITÉ TERRITORIALE, ÉTABLISSEMENT PUBLIC,... INDEMNISÉ 540€ PAR MOIS, LE SERVICE CIVIQUE SERA RECONNU ET VALORISÉ DANS LES PARCOURS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION. UNE MISSION UTILE À TOUS, ET UTILE POUR SOI. POUR EN SAVOIR PLUS : SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR



**SERVICE
CIVIQUE**
service-civique.gouv.fr

LE PLUS VOLONTAIRE DES ENGAGEMENTS

Un organisme institutionnel dédié

L'instauration du Service civique en mars 2010 a entraîné la création d'une Agence nationale dédiée à ce dispositif deux mois plus tard. Présentation.

Créée sous l'impulsion de Martin Hirsch qui la préside désormais, l'Agence du service civique est un groupement d'intérêt public. Ses missions recouvrent la délivrance des agréments pour les organismes d'accueil, la mise en relation des organismes et des volontaires, la supervision de la formation PSC1... L'Agence a également négocié de nombreux avantages : complémentaire

santé, assurance habitation, frais bancaires, loisirs, forfait mobile, micro-crédit, attribution de crédits dans certaines universités... Mais surtout une protection sociale jusqu'à douze mois après la fin du Service civique dans le cas d'un accident de service, comme cela est récemment arrivé dans un Sdis. Son objectif est de faire reconnaître le Service civique, afin qu'il devienne pour les jeunes un outil de

réalisation de leur projet personnel, que ce dernier soit de reprendre des études ou une formation, ou bien de trouver un emploi. Certains de ces jeunes ayant décroché du système scolaire, un partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative propose des solutions spécifiques (adaptation des horaires, suivi personnalisé dans un établissement...) permettant d'allier projet de formation et mission d'intérêt général. L'Agence du service civique valorise ainsi le Service civique auprès des publics concernés – soit tous les jeunes de 16 à 25 ans –, des structures d'accueil et des lieux d'orientation qui peuvent diffuser l'information. Certains de ses partenariats « entreprise » offrent aux engagés de Service civique à la fois des avantages commerciaux et le développement de relations avec des employeurs, pour faire de cette expérience un véritable « plus » dans le parcours des candidats. À travers ses délégations en France métropolitaine et dans les Dom-Com, l'Agence est présente sur tout le territoire pour financer les volontaires et les subventions accordées aux organismes d'accueil (au titre de la formation civique et citoyenne et du tutorat). Ce réseau lui permet également de créer une communauté à travers les anciens engagés et les nouveaux.



33 millions d'heures

C'est le temps passé en trois ans par les engagés au service de l'intérêt général dans 4500 organismes, dont 75 % d'associations. L'objectif était d'atteindre chaque année 75 % d'une classe d'âge et François Hollande a annoncé 100 000 engagés pour la fin de son quinquennat.

En bref

Excellent!

L'Institut du service civique a été créé pour les engagés révélant un fort potentiel par leur engagement, leur capacité d'adaptation, l'intérêt de leur projet d'avenir. Il leur apporte des outils et des soutiens pour révéler leurs talents et leur permet d'accéder à des formations, des emplois, des accompagnements pour réaliser ce potentiel et développer le projet. Il s'adresse également aux écoles et aux entreprises qui souhaitent diversifier leur recrutement.

Infos sur : www.institut-service-civique.fr

Formation à la Fédération

L'engagement de la Fédération dans le dispositif de Service civique consiste aussi en la diffusion de l'information et en la formation.

Formation civique et citoyenne

Photos : Surenne Guy de Fontgalland



La FNSPF, remplissant son rôle de soutien aux unions et favorisant le développement du Service civique dans le réseau associatif, a organisé pour toutes les unions départementales et les Sdis le volet théorique de la formation civique et citoyenne, une obligation pour tous les organismes accueillant des jeunes en Service civique. Cette formation a eu lieu le 26 mars 2013 à la Maison des pompiers de France. Une vingtaine d'inscrits ont pu échanger après un tour de table et la présentation du réseau associatif comme de l'engagement sapeur-pompier. L'amiral Béreau, l'un des initiateurs du Service civique, était venu en personne faire une conférence sur la notion d'engagement dans la société et ses évolutions. L'après-midi a permis aux jeunes de découvrir l'une des principales instances de la vie politique française : le Sénat. Les tuteurs, également invités à participer à cette journée, n'étaient pas en reste : ils ont pu, pendant la matinée, échanger sur leurs pratiques et opérer un retour d'expérience lors d'un atelier animé par Céline Guilbert, membre du CE en charge de la jeunesse et de la diffusion de la culture de sécurité civile. Ils ont bien entendu profité de la conférence et de la visite du Sénat. Au vu du succès de cette journée et à la demande de certains tuteurs ayant particulièrement apprécié les échanges et l'explication sur les missions de Service civique, l'expérience sera certainement renouvelée chaque année.

En bref

Congrès national 2012 : première conférence

Le Congrès 2012 a été l'occasion d'une rencontre autour du Service civique : Céline Guilbert, membre du CE en charge de la jeunesse et de la diffusion de la culture de sécurité civile, avait à cette occasion pu présenter le dispositif aux UD intéressées et répondre aux questions. Les échanges d'expérience et de bonnes pratiques ayant eu un véritable succès, rendez-vous est pris pour le Congrès 2013 à Chambéry, afin de renouveler l'expérience. La Fédération souhaite ainsi créer en son sein un « réseau Service civique », où les engagés et leurs tuteurs pourraient communiquer sur leurs actions, échanger sur les différents aspects des missions proposées et les faire évoluer... Les unions ayant mené l'expérience et les engagés eux-mêmes sont en effet les meilleurs ambassadeurs de la simplicité et de la richesse de ce dispositif, qui permet à des jeunes issus de tous les milieux de découvrir l'univers pompier.



Et en pratique, ça donne quoi ?

La loi du 10 mars 2010 définit le Service civique comme un engagement volontaire au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans. La FNSPF a reçu deux agréments consécutifs, d'abord en décembre 2010 pour des missions de communication, puis en juin 2012 pour des missions dans le cadre de la solidarité. Voici les réponses aux questions les plus courantes.

Service civique : mode d'emploi

Que doit faire un jeune qui souhaite faire son Service civique ?

Les missions sont décrites sur le site de l'Agence du service civique. Le jeune peut donc sélectionner les annonces selon ses critères (thème de la mission, localisation) et postuler directement en ligne. Il recevra une réponse de l'organisme proposant la mission. C'est ensuite l'organisme qui fera les démarches administratives.

Quelles missions peut-on donner à un Service civique ?

Elles recouvrent un champ très large : sensibilisation du public dans le cadre d'événements permettant un contact avec la population (congrès, formations PSC1, portes ouvertes, réunions publiques pied d'immeuble...) ou via les JSP, conception et diffusion de supports de communication (newsletter, site Web revue, plaquette), participation à l'organisation d'événements, développement du réseau associatif, actions de soutien au Téléthon ou à l'ODP... En Haute-Corse, pour les engagés qui seront recrutés sous peu, le Sdis s'est rapproché de l'union pour qui les démarches étaient plus simples ! Seule limite



dans le cadre du nouvel agrément, les missions doivent aussi être tournées vers le grand public et plus seulement vers les adhérents. Ainsi, le classeur à destination des amicales recensant tous les documents administratifs et les démarches relatives à une association de loi 1901, réalisé il y a deux ans par l'UD des Pyrénées-Orientales, était une mission répondant aux caractéristiques du premier agrément de la FNSPF, mais qui ne rentre plus exactement dans le cadre de l'agrément actuel délivré en juin 2012.

Quelles sont les règles et les obligations ?

Le Service civique s'effectue pour six mois renouvelables et au moins 24 heures par semaine. On peut donc accueillir un Service civique pour un an. Les heures effectuées ne doivent pas forcément coïncider avec des heures de bureau : elles peuvent correspondre à des temps de rencontre avec les membres de l'union ou à des manifestations vers le grand public le soir et le week-end

par exemple. L'union doit désigner un tuteur, dont le rôle est d'accompagner l'engagé de Service civique dans ses missions et dans l'élaboration de son projet d'avenir. Il doit également établir un bilan nominatif à la fin de la mission (voir en page 10 les témoignages de tuteurs et les accompagnements proposés).

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Elles sont très légères et la FNSPF a créé des outils et des procédures pour accompagner les unions qui le souhaitent : un guide d'accueil de l'engagé, une note de fonctionnement du Service civique... Le plus important est d'accompagner le jeune dans sa mission. C'est pourquoi le tuteur est sollicité, notamment pour l'intégration et pour le bilan de fin de mission.



En bref

Attention, un Service civique n'est ni un salarié, ni un bénévole : le jeune doit être recruté sur sa motivation et son savoir-être, et non sur ses compétences. Il doit effectuer des missions qui ne rentrent pas dans le fonctionnement régulier de la structure qui l'accueille et qui ne pourraient pas avoir lieu sans sa présence. Il ne doit pas remplacer un congé maladie ou un personnel de garde, par exemple.



DR

Qui fait quoi? Le processus de recrutement d'un Service civique :

1. L'UD rédige une annonce pour une mission d'intérêt général.
2. La FNSPF valide l'annonce et la publie sur le site de l'Agence.
3. L'UD reçoit directement les candidatures, elle répond à TOUTES (obligation donnée par l'Agence pour ne pas décourager les jeunes qui veulent s'engager).
4. Elle prévient la FNSPF quand la mission est pourvue.
5. L'UD fait la demande d'habilitation à Élisia, le service en ligne de gestion administrative du Service civique (documents fournis par la FNSPF).
6. L'UD remplit les documents (contrat et notification de contrat) et les envoie à la délégation régionale de l'Agence du service civique du Limousin.
7. La mission commence.

➤ Dans les structures ayant un agrément national comme la Fédération, toutes les associations recrutant un Service civique doivent adresser les documents à la délégation régionale dont dépend le siège fédéral, le Limousin en l'occurrence. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter les services de la FNSPF.

Combien ça coûte ?

L'indemnité de Service civique versée à l'engagé, revalorisée régulièrement, est actuellement de 467,34 € net par mois pris en charge par l'État, complétés au minimum à hauteur de 106,31 € net par mois par l'union. Cette indemnité peut être majorée de 106,50 € net par mois sur critères sociaux (pris en charge par l'État). L'union reçoit une subvention de 100 € au titre de la formation civique et citoyenne en un versement unique + 100 € par mois au titre du tutorat durant toute la durée du contrat.

En bref

Engagez-vous !

Un engagé de Service civique peut bien entendu compléter ou entamer une formation afin de devenir SPV, en dehors ou même pendant une partie des heures consacrées à la mission au sein de l'UDSP. Son tuteur et le président de l'union qui l'accueille pourront alors l'accompagner dans ses démarches auprès du Sdis, les modalités de recrutement étant spécifiques à chaque département.

Quelles sont les personnes impliquées au sein de l'union ?

- Le président d'union : il doit bien entendu impulser la démarche pour son association. Il est parfois également tuteur dans certaines unions. Il sera sollicité pour son réseau et ses connaissances professionnelles si cela peut aider l'engagé de Service civique à réaliser son projet personnel.
- Le tuteur : c'est le référent de l'engagé pendant tout le temps de sa mission. Il doit à la fois superviser son travail et accompagner son intégration dans la structure, lui donner les outils nécessaires et l'aider autant que possible dans la définition et la réalisation de son projet personnel, que ce dernier ait un rapport ou non avec la mission réalisée.
- Tous les salariés et bénévoles de l'association : afin que la mission se passe au mieux, l'engagé de Service civique doit être identifié par tous et son statut doit être connu.

➤ Vous trouverez sur le serveur des unions tous les documents utiles à l'accueil d'un engagé de Service civique au sein de votre union. Les services de la Fédération peuvent également vous aider dans toutes les démarches.

Accompagner et encourager

Généralement désigné par le PUD, le tuteur est le référent et l'interlocuteur principal de l'engagé de Service civique tout au long de sa mission. Un rôle clé pour lequel il existe des outils et des formations.

La première responsabilité du tuteur : garantir le bon déroulement de la mission. Cela commence par l'intégration du jeune au sein de la structure, continue avec un accompagnement personnalisé, et se termine par un bilan nominatif de fin de mission. C'est donc un champ très vaste, avec une relation managériale spécifique, l'engagé n'étant ni un salarié ni un bénévole. Le tutorat demande donc un investissement personnel : sollicitation de son réseau personnel et professionnel pour aider à la réalisation



du projet personnel de l'engagé et favoriser son insertion professionnelle, temps partagé autour des différentes activités, réajustement éventuel de la mission... Pour aider les tuteurs dans ces différents aspects, L'Agence du service civique propose des formations gratuites au rôle de tuteur. La Fédération a également, lors des Congrès nation-

aux et de la journée de formation civique et citoyenne, mis en place des ateliers d'échanges de bonnes pratiques, permettant à chacun de partager autour de cette expérience humaine.

Témoignage



Daniel Penven,
Tuteur, UDSP 49

« Je suis SPV depuis 1977 et, quand j'ai eu 60 ans fin 2010, le Sdis m'a demandé si je voulais poursuivre mon engagement, non plus sur le terrain en intervention, mais en soutien. J'ai accepté et j'ai proposé d'embaucher un Service civique car je suis pour le développement du volontariat et j'avais vu, lors du Congrès, le rapport Ambition volontariat.

Ma proposition a été acceptée et, comme j'avais des notions de management par mon expérience professionnelle, j'ai été désigné comme tuteur de Jean-Raphaël et, maintenant, d'Élodie. Je m'investis dans cette mission importante : j'ai bien sûr lu tous les éléments fournis par l'Agence du service civique et j'ai également participé à une formation dispensée par Unis Cité pour les tuteurs. Pour moi, voir régulièrement son engagé est un élément important de l'accompagnement, pour pouvoir répondre à ses questions, qu'elles concernent ses missions au sein de l'UD ou son projet personnel. C'est pourquoi je suis présent deux demi-journées dans la semaine. J'accorde aussi beaucoup d'importance au bilan nominatif, pour voir les avancées de chacun et faire évoluer les missions pour les prochains engagés. »

Témoignage



Patrice Letullier,
président de l'union
départementale
du Calvados

« L'union n'aurait pas pu faire aussi bien sans la présence de Mathilde, qui permettait une continuité dans la chaîne, depuis la communication sur les formations jusqu'à l'organisation de ces dernières. Le Service civique nous a donc été très bénéfique, même si j'y vois deux conditions nécessaires : la solidité de la structure d'accueil pour que l'intégration, l'encadrement et le tutorat se passent au mieux, et la durée du Service civique. Nous n'aurions certainement pas eu le temps de nous organiser pour que Mathilde passe le monitorat PSC 1 si elle n'était restée que six mois. Le monde associatif est largement animé par des bénévoles et cela prend du temps de former une nouvelle personne. Je suis à la fois PUD et tuteur de Mathilde, et j'ai l'impression de ne pas avoir eu assez de temps pour aller au bout de la démarche, particulièrement en ce qui concerne la formation citoyenne, même si j'ai l'intention de la faire participer à une séance du conseil général. Dans notre union, je voudrais déjà renforcer le secrétariat, qui ne comporte qu'une salariée à temps plein, avec un emploi d'aider avant de réfléchir à l'embauche d'un ou deux Services civiques, pour continuer le travail de Mathilde et prendre en charge la communication, l'enregistrement et diverses missions autour du Cross national, prévu dans notre département en 2014. »

➔ L'ensemble des missions du tuteur sont détaillées dans le Guide du tuteur.
Liste des formations gratuites sur : www.tuteur-service-civique.org

Faire le lien entre les générations

Contribuer au renforcement du lien social est l'un des objectifs du Service civique, en créant des relations entre les différentes générations. C'est aussi une préoccupation du monde sapeur-pompier.

Développer l'école des JSP à la Réunion

Au sein de l'union départementale de la Réunion, Aurélie, une engagée de Service civique, a spécifiquement été accueillie pour s'occuper de la section JSP, auparavant gérée par le PUD lui-même, qui est son tuteur. Cela représente 74 jeunes qui passeront leur brevet au mois d'août. Les missions d'Aurélie sont nombreuses : gestion des dossiers et suivi des inscriptions, mise en place du brevet et des tests pour la nouvelle rentrée.



Mais elle découvre aussi le Sdis et d'autres services comme celui du volontariat... Elle va également suivre la formation des animateurs au printemps 2013. Son arrivée permet d'ailleurs de refondre le cursus : d'une rentrée tous les quatre ans après le brevet de la promo précédente, on va passer à un recrutement annuel de 56 jeunes et avoir plusieurs classes simultanément... Une belle opportunité pour l'union et, bien sûr, pour la jeune Aurélie !

Un espace sapeur-pompier dans le Finistère

En 2002, l'UDSP 29 est devenue propriétaire des véhicules, pompes, casques, et autres matériels retraçant l'histoire des sapeurs-pompiers, réunis au début des années 1990 par plusieurs amoureux de leur activité. Dans le cadre de la valorisation de ce patrimoine, un musée a été créé pour exposer et expliquer ces collections. Lors de son ouverture en juin 2012, une jeune engagée de Service civique a été accueillie pour recevoir le public à la billetterie, participer à la médiation culturelle auprès des différents visiteurs, concevoir de nouvelles activités et aider à la conservation du site. La jeune femme a d'abord été documentée sur l'historique, puis formée à la médiation et au guidage. Terminant des études de développement culturel, elle a permis d'améliorer la qualité de l'accueil et des prestations proposées (visites scolaires sur mesure, activités pédagogiques pour différentes classes d'âge...). Un nouvel accueil de Service civique est prévu pour la prochaine saison d'été.



Sensibiliser le grand public

Le Service civique a pour vocation, entre autres, de permettre aux associations et organismes d'accueil de développer via ce dispositif des actions en direction du grand public. Au programme, sensibilisation aux gestes qui sauvent et au risque incendie, et promotion du volontariat.

De l'information à la formation

Au sein de l'union du Calvados, une jeune engagée de Service civique a été recrutée pour une mission de développement de l'enseignement des gestes qui sauvent. La déclinaison opérationnelle a donc consisté en une diffusion d'informations auprès du grand public et des entreprises pour la formation PSC 1 et SST, à la fois sur Internet, par mail et par téléphone. La mission ne s'arrêtait pas là et, au fur et à mesure de son intégration et de sa montée en compétence, Mathilde a également pris en charge la gestion des demandes d'information sur le sujet, la gestion des plannings et la relation avec les moniteurs. Elle a même passé son monitorat au début du mois d'avril. La fin de son contrat verra donc une mission s'ajouter à la liste: son implication dans les formations en tant qu'accompagnante! Une mission complète développée de bout en bout par une jeune fille ravie de l'expérience: « *Ce Service civique m'a apporté beaucoup en termes d'autonomie et de prise d'initiatives. J'ai également découvert l'univers sapeur-pompier, monde complètement à part que je ne connaissais pas du tout et avec lequel je souhaite rester en contact* ». La jeune femme avait entendu parler du Service civique, mais ses études ne lui laissaient pas le loisir de faire cette démarche. « *La préparation des concours pour devenir professeur des écoles a donc été l'occasion d'amorcer mon entrée dans la vie professionnelle*



en parallèle de mes révisions. » La mission de l'union du Calvados lui a donc immédiatement plu, « d'autant que le contrat mentionnait que je pouvais passer le monitorat si je le souhaitais, ce qui est un véritable plus pour ma future activité professionnelle. J'organiserai certainement des formations dans mon école, quand j'enseignerai, avec mes élèves ou avec mes collègues. »

Un camion du volontariat

En Dordogne, le Sdis a mis en place un outil original de communication: le camion du volontariat. Le véhicule est un VSAV réformé. Il a été aménagé et équipé par

trois jeunes engagés de Service civique et il abrite désormais le matériel pour une exposition itinérante sur l'organisation du corps et le volontariat. Le véhicule est également



équipé de tous les outils de communication: écran plasma, vidéoprojecteur, etc. Une table, des chaises et un barnum complètent même le dispositif! Les trois engagés de Service civique qui ont participé à sa mise en service ont terminé leur mission. Ceux qui ont pris le relais ont aujourd'hui à leur charge l'animation. En effet, ce camion, opérationnel depuis le mois d'octobre dernier, est en service chaque week-end pour participer à toutes les manifestations des sapeurs-pompiers.

Mettre en valeur les volontaires

Le Sdis 44 a mis en place une campagne de communication originale: plutôt que d'axer sur le besoin en volontaires, la nouvelle affiche insiste sur la valorisation du volontariat pour les personnes qui s'engagent. Cette refonte (la précédente affiche datait de 2007) a été mise en place dans le cadre d'une collaboration entre le Sdis et l'union, avec le concours actif de Méлина, engagée de Service civique au sein de l'UDSP 44. Méлина, ayant un projet professionnel dans la communication et une formation en sémiologie (étude de l'image), est présente une demi-journée par semaine au Sdis. Elle a pu apporter son analyse à un premier projet d'affiche, réalisé avec un graphiste qui a participé à l'unité finale entre l'image, le slogan et l'accroche.



Secourisme et sécurité dans les Alpes-Maritimes

Au sein de l'UD 06, les engagés de Service civique sont en charge de l'entretien et de la livraison du matériel de secourisme. Tâche ardue et grosse responsabilité, puisque c'est le PUD qui est garant de l'hygiène des mannequins et qu'il y a une dizaine de formations par semaine dans tout le département (tous domaines confondus). Pour ces formations, c'est l'union départementale qui livre le matériel au point de rendez-vous prévu avec le formateur,

grâce aux jeunes en Service civique. Ces derniers ont passé le monitorat de premiers secours, le SSIAP, et même le BNSSA pour l'un d'entre eux, qui a ensuite été recruté par la mairie d'Antibes. Et les perspectives se multiplient dans ce domaine pour les engagés actuels et futurs, l'union étant également en charge d'une partie des postes de secours et de sécurité pour l'hippodrome de Nice Côte d'Azur et le grand stade, inauguré en août...

Quand les missions s'enchaînent

L'union de Maine-et-Loire en est à son deuxième engagé de Service civique. Jean-Raphaël Leclère, d'abord, avait organisé le championnat de foot SP début juin 2012. Il avait pris en charge la communication conjointement avec la mairie, le sponsoring avec le service communication du Sdis et, enfin, la logistique et l'organisation générale. Aujourd'hui, Élodie Chatelais a pris la relève. À 22 ans, cette fraîche diplômée d'une licence de communication connaissait peu le monde pompier. Elle en a fait la découverte en s'occupant du site Web ainsi que de la refonte de la commission Jeunes qui, dans sa dynamique d'attirer plus de SP volontaires, se dote d'une nouvelle identité visuelle et d'une nouvelle plaquette d'information. La promotion des DAAF auprès du grand public devait également entrer dans ses attributions, mais cela sera réservé à son successeur, par manque de temps. En effet, Élodie a également participé de façon active à l'organisation des finales départementales et zonales du parcours sportif, qui ont récemment eu lieu. Une mission aux multiples facettes, qui se terminera en fanfare par une participation au défilé du 14-Juillet dans le contingent des engagés de Service civique!



En bref

Au pied des immeubles

Dans les quartiers sensibles de Nantes, l'UDSP 44 participe, en partenariat avec le Sdis, à l'information de la population concernant le risque d'incendie domestique dans les parties communes des habitations collectives. Ce moment fort d'échange permet aux sapeurs-pompiers de donner des conseils sur la conduite à tenir en cas d'incendie. À cette occasion, Méлина, engagée de Service civique au sein de l'UDSP, participe en distribuant des détecteurs de fumées à la population. Chaque habitant peut ensuite repartir avec un DAAF prêt à être installé chez lui, grâce à un financement de la ville.

Un service qui porte bien son nom

Développer la solidarité dans le cadre d'une mission d'intérêt général : c'est l'objectif du Service civique. En voici des exemples.

Nous avons les mêmes valeurs

Univers sapeur-pompier et Service civique partagent les mêmes valeurs de solidarité et d'entraide, comme l'a vécu Élodie Gros, déjà SPV quand elle a fait son Service civique au sein de l'union départementale des Alpes-Maritimes. Au-delà de sa mission, le Service civique lui a aussi permis de découvrir le fonctionnement fédéral et tout ce que faisait l'union ! Forte de cette connaissance, elle a souhaité s'investir dans le réseau fédéral et a été élue présidente de son amicale, à Saint-Martin-Vésubie. C'est d'ailleurs à ce titre, mais aussi grâce à la mission de Service civique sans laquelle elle ne se serait pas investie de cette façon, qu'elle a mis en œuvre une véritable action de solidarité en organisant une journée de visite pour les enfants de l'ODP en séjour à Foehn Isola, centre d'hébergement géré par l'UD. Les enfants ont ainsi pu visiter gratuitement le parc aux loups, entre autres activités d'une semaine chargée en découvertes !



Solidarité nationale et internationale



L'union départementale et le Sdis du Jura sont à la pointe de la solidarité : des engagés de Service civique ont d'abord été intégrés dans le cadre de la réalisation d'une fresque sur le mur de la caserne de Lons-le-Saulnier, ce projet visant à créer un échange entre sapeurs-pompiers et jeunes de quartiers sensibles. La présence de Martin Hirsch lui-même, créateur du Service civique et président de l'Agence du service civique, lors de l'inauguration, avait été un grand moment ! Le commandant Feuvrier, chef de centre à Lons-le-Saulnier, a ensuite pris la tête d'une autre mission tout aussi solidaire : en partenariat avec l'association Apprentis Orphelins d'Afrique, le Sdis et l'union départementale ont permis à trois jeunes du Service civique, sapeurs-pompiers volontaires dans le Jura, de réaliser une action humanitaire au Togo. Du 24 août au 7 septembre 2012, Naël Jandaly, Alexandre Menu et Jonathan Renard, accompagnés du commandant Feuvrier, se sont rendus sur place afin de fournir l'appui technique nécessaire à la mise en œuvre

d'un VSAV réformé, mais entièrement équipé de matériels médico-pharmaceutiques et de matériels de secours, don du conseil général du Jura. Ce VSAV est basé à Dalave (à 30 kilomètres au nord de Lomé), au « Centre médico-social du Jura », et il permet désormais d'apporter des secours au plus près d'une population défavorisée.



En bref

Dans la Loire-Atlantique, la Stair Race, qui a rassemblé le 8 octobre 2012 de nombreux pompiers se confrontant à l'ascension des 32 étages de la tour de Bretagne, a été l'occasion de soutenir l'ODP. Mélina Bureau, engagée de Service civique au sein de l'union départementale, a tenu un stand qui proposait à la fois une vente d'objets au profit de l'ODP et une cagnotte. Au moins 150 € ont ainsi été récoltés, s'ajoutant aux 1 500 € versés par l'association organisatrice. Le stand de l'union, auquel elle a également participé, permettait d'informer le public sur les premiers secours et de sensibiliser sur les risques d'incendie domestique.

Service civique, et après ?

L'intégration socioprofessionnelle est un élément important du dispositif de Service civique. Les engagés sont accompagnés pour finaliser leur projet personnel et professionnel. Cela rejoint bien sûr les préoccupations de la FNSPF.

Tester sa motivation en Meurthe-et-Moselle

« **N**ous avons commencé à recruter des jeunes engagés de Service civique en septembre 2011 sur trois types de missions : interventions d'urgence en accompagnement de sapeurs-pompiers, sensibilisation à la sécurité civile, communication et développement du volontariat. Pour la première mission, nous avons délibérément choisi d'ouvrir à tous les candidats : c'était pour nous une façon de faire découvrir cette activité et un moyen pour les jeunes de tester leur motivation à devenir SPV. La seule condition était donc la durée, d'un an minimum, pour avoir le temps de les former », affirme Bertrand Lepoutère, du Sdis 54. Cela a été un succès : la majorité des engagés sont restés SPV. Une grande attention est également apportée au suivi en cours de formation ; chaque engagé a au moins trois entretiens : à l'accueil, en milieu et en fin de mission. Les engagés qui n'étaient pas SPV ont en outre pu passer le SSIAP. Il leur avait été donné la possibilité de lever des fonds afin de passer le CQP (certificat de qualification professionnelle), mais cela n'a malheureusement pas pu se faire cette année. L'an prochain, pourquoi pas !



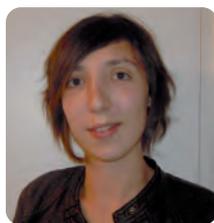
Témoignage



Manon Merlo,
embauchée par l'union
de l'Aude après un Service
civique

« Mon projet a toujours été de devenir sapeur-pompier professionnel. J'ai passé mon bac pro Sécurité-Prévention avec le Sdis en 2009 et, en 2011, j'ai été accueillie en Service civique au sein de l'union, pour m'occuper du secourisme. J'ai pris en charge l'organisation des formations PSC 1, des inscriptions à la gestion du matériel et au paiement des moniteurs. Mon contrat a ensuite été transformé en CDD pendant six mois, puis renouvelé. Cela me permet de prendre le temps de mieux connaître les centres et les pompiers du département, et j'ai passé le concours le 22 mai 2013. Tout le monde s'est impliqué avec moi : mon tuteur a élaboré pour moi un programme de sport, la secrétaire de l'union m'aide pour la partie grammaire et les épreuves écrites... Un vrai travail d'équipe ! »

Témoignage



Amandine Desmars,
Service civique au sein
de l'UD 44 pendant un an

« Ma mission concernait la commission communication de l'UD : promotion de l'union à travers la rédaction d'articles, le développement du site... C'était une formidable opportunité grâce à la notion de recrutement sans discrimination par les compétences : j'étais en effet intéressée par la découverte d'un métier que j'avais déjà pratiqué au sein de différentes associations, sans avoir de qualification spécifique. J'étais en recherche d'emploi avec une expérience dans le service à la personne quand j'ai postulé en Service civique. Cela m'a permis de découvrir l'univers SP que je ne connaissais pas. J'ai beaucoup appris sur le monde professionnel et sur moi-même ! J'ai ensuite trouvé un emploi dans les services à la personne mais, ayant aujourd'hui déménagé et devant à nouveau chercher un travail, le Service civique reste une option. Dans ce cas, je chercherais encore volontiers dans le domaine de la communication, pour approfondir ce que j'ai déjà appris. Le Service civique est, pour moi, une formidable occasion de découvrir de nouveaux métiers. »



En bref

Au Sdis 57, on met à disposition de la trentaine d'engagés de Service civique tous les moyens pour entrer dans la vie active. Au-delà de leurs missions de sensibilisation au monde pompier, au secourisme et au Service civique dans les collèges et à l'opérationnel dans les centres, les engagés ont la possibilité de passer le SSIAP 1, de faire une VAE (validation des acquis de l'expérience) ou de travailler leur mise à niveau dans une classe pour obtenir le bac pro Sécurité. La bourse à l'emploi des SPV de la Moselle est aussi à leur disposition. Des actions volontaristes qui portent leurs fruits, puisque deux tiers des engagés décrochent leur premier emploi, en CDD ou CDI, à l'issue de leur Service civique !

24h sur 24,
*les Sapeurs-Pompiers s'engagent
pour assurer votre sécurité.*



Œuvre des Pupilles Orphelins
et Fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France

Tél. 01 49 23 18 00
www.orphelinsdespompiers.org
Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'entraide
des sapeurs-pompiers de France
32 rue Breguet - 75 011 Paris



Réalisation / Conception : Service communication - Saisie 738

**» Engagez-vous pour soutenir
leurs orphelins.**

